

A2P
Société Civile Immobilière au capital de 1 000€
Siège social : 21 rue Fabre d'Eglantine 75012 PARIS
919 577 122 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
DU 28 NOVEMBRE 2024

Les soussignés :

- | | |
|---|----------|
| - la société COLOMER INVEST, 30 parts sociales en pleine propriété,
n°1 à 30, ci | 30 parts |
| - la société P.I.I.M. - PROMOTION, INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS,
30 parts sociales en pleine propriété,
n° 31 à 60, ci | 30 parts |
| - la société SCI CBL, 40 parts sociales en pleine propriété,
n°61 à 100, ci | 40 parts |

Détenant ensemble 100 parts sociales, soit la totalité des parts de la société civile immobilière A2P désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société civile immobilière, et conformément aux dispositions de l'article 1854 du Code civil,

En présence du gérant, Monsieur José CARVALHO PEREIRA,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes portant sur :

- Agrément de cession de parts,
- Changement de gérant,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance de la demande d'agrément formulée par la société SCI CLB de céder les 40 parts sociales qu'elle détient dans la société au profit de :

- La société P.I.I.M. - PROMOTION, INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital social de 7622.45 €, dont le siège social est situé au 21 RUE FABRE D EGLANTINE 75012 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 381 437 623, représentée par Monsieur Nicolas GENDRON agissant et ayant les pouvoirs nécessaires en tant que président. et de la société COLOMER INVEST, à hauteur de 20 parts ;
- et de la société COLOMER INVEST, SARL unipersonnelle au capital social de 219528 €, dont le siège social est situé au 11 SQ HENRY PATE 75016 PARIS 16, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 913 685 624, représentée par M. Patrick COLOMER agissant et ayant les pouvoirs nécessaires en tant que gérant, à hauteur de 20 parts ;

décide à l'unanimité, d'agréer lesdites cessions.

DEUXIEME DÉCISION

La collectivité des associés, en conséquence de la décision précédente, décide, à l'unanimité, de modifier l'article 7 des statuts de la manière suivante, sous condition suspensive de la réalisation de la cession de parts :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à mille euros (1 000 euros).

Il est divisé en 100 parts de 10 euros de valeur nominale chacune, numérotées de 1 à 100, entièrement souscrites et libérées dans les conditions exposées ci-dessus, lesquelles sont attribuées comme suit :

- la société COLOMER INVEST, 50 parts sociales en pleine propriété, n°1 à 30, et n° 81 à 100, ci	50 parts
- la société P.I.I.M. - PROMOTION, INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS, 50 parts sociales en pleine propriété, n° 31 à 80, ci	50 parts
TOTAL EGAL AU NOMBRE DE PARTS	100 parts

TROISIEME DÉCISION

La collectivité des associés prend acte de la démission de Monsieur José CARVALHO PEREIRA de ses fonctions de gérant à compter de la réalisation de la cession de parts, et décide à l'unanimité de nommer en ses lieu et place à compter de la cession de parts susrelatée et de modifier l'article 18.1 des statuts en conséquence :

Monsieur Nicolas GENDRON
né le 29 avril 1966 à CHALLANS (85300),
de nationalité française,
demeurant 34 rue Santerre 75012 PARIS.

CINQUIEME DECISION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs à la SELAS IN'NOVA, notaires-avocats, 2 avenue des Palmiers 66000 PERPIGNAN, ou au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce qui a été unanimement décidé il a été dressé le présent acte qui, après relecture, a été signé par toutes parties.

Le présent procès-verbal sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire signé électroniquement par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Les participants renoncent expressément à tout exigence éventuelle de signature «qualifiée» ou «avancée», une signature dite «simple» étant expressément acceptée car jugée suffisante par tous.

A ce titre, chacun des signataires :

Déclare et garantit signer électroniquement les présentes à son adresse personnelle ou à celle de son siège social mentionnée en comparution des présentes, que son adresse @mail précédemment communiquée et utilisée dans le cadre des échanges est bien la sienne, qu'elle l'identifie personnellement et qu'il est le seul à y avoir accès, de sorte que la signature en la forme «électronique» du présent document manifesterà son consentement personnel aux obligations qui en découlent ;

Reconnaît et accepte expressément que la signature électronique vaudra signature manuscrite, aura une valeur probante équivalente à une signature manuscrite pour lui-même ou pour la partie à l'acte dont il sera le signataire et qu'il renonce de manière irrévocable et définitive à contester la valeur juridique et/ou

l'opposabilité de ladite signature électronique, quand bien même il serait question d'une signature dite «simple» ;

Reconnaît et accepte expressément que, s'agissant en la présente d'un document à valeur contractuelle sous forme électronique, il sera communiqué aux parties ou demandeurs habilités des exemplaires numériques leur permettant de disposer d'un exemplaire sur support durable ou d'y avoir accès ;

Reconnaît et accepte expressément que le présent document a la même valeur probante qu'un écrit sur support papier conformément aux articles 1366 et suivants du code civil et qu'il pourra lui être valablement opposé.

Les associés

SCI CBL
José CARVALHO PEREIRA,
gérant

José PEREIRA

Signé le 11/12/2024
✓ Signé et certifié par **yousign**

COLOMER INVEST
Patrick COLOMER, gérant

Patrick COLOMER

Signé le 11/12/2024
✓ Signé et certifié par **yousign**

Le gérant en exercice
José CARVALHO PEREIRA

José PEREIRA

Signé le 11/12/2024
✓ Signé et certifié par **yousign**

P.I.I.M. - PROMOTION, INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

Nicolas GENDRON, président

Nicolas GENDRON

Signé le 11/12/2024
✓ Signé et certifié par **yousign**

Le gérant nommé
Nicolas GENDRON
« Bon pour acceptation des fonctions »

Bon pour acceptation

Nicolas GENDRON

Signé le 11/12/2024
✓ Signé et certifié par **yousign**